Informations de base

2023/2054(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
La diversité culturelle et les conditions pour les auteurs sur le marché européen de la diffusion de musique en continu **Subject** 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet 4.45 Espace culturel commun, diversité culturelle	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CULT Culture et éducation	GARCÍA DEL BLANCO Ibán (S&D)	14/04/2023
	Rapporteur(e) fictif/fictive ZAGORAKIS Theodoros (EPP) FARRENG Laurence (Renew) NIENASS Niklas (Greens /EFA) ROOKEN Rob (ECR) ANDERSON Christine (ID) KIZILYÜREK Niyazi (The Left)	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Éducation, jeunesse, sport et culture	SCHINAS Margaritis

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/04/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/11/2023	Vote en commission		
04/12/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0388/2023	Résumé
17/01/2024	Décision du Parlement	T9-0020/2024	Résumé

17/01/2024	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2054(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/9/11751

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE750.068	28/06/2023	
Amendements déposés en commission		PE753.430	14/09/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0388/2023	04/12/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0020/2024	17/01/2024	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2024)399	29/08/2024	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	CULT	20/12/2023	Midem+
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	CULT	21/11/2023	European Grouping of Societies of Authors and Composers
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	CULT	09/11/2023	Music Awareness Foundation WIPO for Creators
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	08/11/2023	GESAC
NIENASS Niklas	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	17/10/2023	IFPI Representing recording industry worldwide
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	11/10/2023	Centre National de la Musique

FARRENG Laurence	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	11/10/2023	SACEM
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	13/09/2023	Universal Music Group NV
ROOKEN Rob	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	01/09/2023	Universal Music Group NV
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	30/08/2023	TikTok Technology Ltd
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	20/07/2023	Centre National de la Musique
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	11/07/2023	Amazon music
ROOKEN Rob	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	28/06/2023	Spotify
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	CULT	23/05/2023	EMMA
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	10/05/2023	Universal Music Group NV
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	09/05/2023	GESAC
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	26/04/2023	Spotify
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	CULT	18/04/2023	IFPI

Autres membres

Transparence		
Nom	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
SKYTTEDAL Sara	05/12/2023	Spotify
NIENASS Niklas	08/06/2023	Association of European Performers' Organisations European Composer and Songwriter Alliance Spotify GESAC European Music Managers Alliance Independent Music Companies Alliance International Federation of the Phonographic Industry

La diversité culturelle et les conditions pour les auteurs sur le marché européen de la diffusion de musique en continu

2023/2054(INI) - 17/01/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 532 voix pour, 61 contre et 33 abstentions, une résolution sur la diversité culturelle et les conditions pour les auteurs sur le marché européen de la diffusion de musique en continu.

Les services de diffusion de musique en continu représentent désormais le principal moyen de profiter de la musique via des plateformes de musique numérique ou des plateformes sur lesquelles les utilisateurs en ligne téléchargent des contenus, notamment les plateformes de médias sociaux ou de diffusion en continu en direct ainsi que les applications de vidéo courtes, qui donnent accès à **100 millions de titres disponibles** partout, à tout moment et sur toutes sortes d'appareils, gratuitement ou moyennant un abonnement mensuel relativement peu élevé.

Le Parlement a insisté sur la nécessité de soutenir et de créer des règles qui garantissent **un écosystème équitable et durable** pour la diffusion de musique en continu dans l'Union, qui favorise la diversité culturelle et examine les déséquilibres qui ont une incidence négative sur le secteur, en particulier sur ses auteurs et interprètes. À cette fin, tous les acteurs de la chaîne de valeur de la diffusion de musique en continu doivent entamer **un dialogue efficace** qui regroupe les auteurs et les interprètes et apporte les changements nécessaires afin qu'il puisse contribuer à la diversité culturelle tout en offrant des possibilités de découvrir des artistes et en promouvant des répertoires locaux.

Constatant avec inquiétude le déséquilibre actuel dans la répartition des revenus sur le marché de la diffusion de musique en continu, les députés se félicitent de tout effort en faveur d'une **rémunération plus équitable des auteurs et des interprètes**. La Commission est invitée à :

- évaluer l'incidence des pratiques contractuelles existantes sur le marché européen de la diffusion de musique en continu, ainsi que du modèle de distribution des revenus actuel pour les services de diffusion de musique en continu, sur la diversité culturelle et sur le principe de rémunération appropriée et proportionnée des auteurs et interprètes;

- examiner, en coopération avec les parties prenantes concernées, des mesures appropriées, notamment des modèles alternatifs et plus équitables afin de répartir les revenus générés par la diffusion de musique en continu.

Vers un écosystème durable pour les auteurs

Le Parlement a souligné que le rôle clé des auteurs devrait transparaître à travers leur plus grande visibilité sur les services de diffusion de musique en continu. Il a demandé à l'industrie d'envisager de **nouveaux modèles de répartition des revenus** générés par la diffusion en continu afin de garantir la distribution la plus juste et équitable possible pour les auteurs et les interprètes.

La Commission devrait évaluer si **l'utilisation de nouvelles technologies**, telles que la chaîne de blocs, ainsi que les numéros d'identification internationaux des titulaires de droits, des œuvres musicales et des enregistrements sonores sont susceptibles d'améliorer la transparence et la rentabilité sur le marché de la diffusion de musique en continu.

Selon les députés, il est essentiel d'améliorer **l'identification de toutes les personnes associées au processus de création**, en particulier les auteurs et les interprètes, sur les services de diffusion de musique en continu. Ils ont invité tous les acteurs de l'industrie musicale à intensifier leurs efforts pour veiller à ce que les métadonnées des chansons soient complètes et correctes, en identifiant et en communiquant avec précision les données des auteurs pour leurs œuvres musicales sur les services de diffusion en continu.

Le Parlement a réaffirmé la nécessité de **préserver la valeur des droits d'auteur** indépendamment de ce que les services de diffusion de musique en continu offrent. Il a demandé la révision des taux de redevance antérieurs à l'ère numérique afin de les faire correspondre à des taux équitables et modernes. Il a insisté sur la nécessité de **mettre fin aux pratiques de concurrence déloyale** de la part de plateformes de partage de contenus en ligne et de fournisseurs de services de diffusion de musique en continu sur le marché de la diffusion de musique en continu, tels que ceux qui permettent aux utilisateurs de lire illégalement en continu ou de télécharger illégalement des contenus protégés.

Mise en évidence et découvrabilité des œuvres musicales européennes

Les députés ont appelé à prendre des mesures au niveau de l'Union pour garantir la visibilité et l'accessibilité des œuvres musicales européennes. Ils ont demandé à la Commission de proposer des mesures adéquates, y compris **un cadre juridique** pour garantir la visibilité, l'accessibilité et la mise en évidence des œuvres musicales européennes sur les plateformes de diffusion de musique en continu. Un tel cadre juridique devrait comprendre des indicateurs en matière de diversité qui permettraient une évaluation indépendante de l'utilisation et de la visibilité des œuvres musicales européennes et de leur diversité pour ce qui est des genres, des langues et des auteurs indépendants.

Vers une utilisation éthique de l'IA

Le Parlement a plaidé en faveur d'une transparence maximale et souligné la nécessité de garantir le respect de toutes les exigences imposées par la législation de l'Union en ce qui concerne le développement, la production et la livraison d'œuvres musicales au moyen des technologies de l'IA.

Les députés ont invité la Commission à proposer des dispositions légales ciblées pour garantir la **transparence des algorithmes** et des systèmes de recommandation de contenu sur toutes les plateformes de diffusion de musique en continu concernées, en vue de prévenir les pratiques déloyales et la fraude. Ils ont souligné, à cet égard, qu'il convient de veiller à ce que les consommateurs soient bien informés et ont insisté sur la nécessité de mettre en place **un label clair, opportun et visible** pour signaler au public les œuvres exclusivement générées par l'IA qui n'impliquent pas l'expression de la personnalité ou de la créativité de l'auteur.

Perspectives

La Commission est invitée à :

- créer un **observatoire européen** de la musique chargé de fournir des informations sur les marchés de la musique dans l'Union en collectant et en analysant des données dans les États membres ;

- analyser et d'établir des rapports sur les **questions juridiques** affectant le secteur de la musique, en particulier le marché de la diffusion de musique en continu, en vue de le développer;

- améliorer encore le programme «**Europe créative**», notamment en mettant en place une action globale dans le domaine de la musique;

- établir un **dialogue structuré** entre toutes les parties prenantes afin de trouver des solutions communes en vue d'une répartition plus équitable des revenus provenant des plateformes de diffusion de musique en continu, en particulier pour les auteurs, les interprètes et les petits et les microproducteurs indépendants;

- envisager la mise en place d'une **stratégie industrielle européenne** dans le domaine de la musique afin que l'Union joue un rôle dans la promotion de la diversité de ses artistes et de ses œuvres musicales, en misant sur la force et la diversité du secteur musical européen, en soutenant les petits acteurs et en offrant une plus grande visibilité aux artistes et en quantifiant les résultats.

La diversité culturelle et les conditions pour les auteurs sur le marché européen de la diffusion de musique en continu

2023/2054(INI) - 04/12/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative d'Ibán GARCÍA DEL BLANCO (S&D, ES) sur la diversité culturelle et les conditions pour les auteurs sur le marché européen de la diffusion de musique en continu.

Le secteur de la musique est un pilier majeur de la culture, en tant que composante essentielle de la diversité culturelle et linguistique dans l'Union.

Aujourd'hui, le public consomme de la musique en diffusion continue sur des plateformes en ligne qui opèrent à l'échelle mondiale qui donnent accès à 100 millions de titres disponibles partout, à tout moment et sur toutes sortes d'appareils, gratuitement ou moyennant un abonnement mensuel relativement peu élevé. La diffusion en continu représente 67% des recettes mondiales du secteur de la musique.

Le rapport insiste sur la nécessité de soutenir et de créer des règles qui garantissent **un écosystème équitable et durable** pour la diffusion de musique en continu dans l'Union, qui favorise la diversité culturelle et examine les déséquilibres qui ont une incidence négative sur le secteur, en particulier sur ses auteurs et interprètes. À cette fin, tous les acteurs de la chaîne de valeur de la diffusion de musique en continu doivent entamer **un dialogue efficace** qui regroupe les auteurs et les interprètes et apporte les changements nécessaires.

La Commission est invitée à :

- évaluer l'incidence des pratiques contractuelles existantes sur le marché européen de la diffusion de musique en continu, ainsi que du modèle de distribution des revenus actuel pour les services de diffusion de musique en continu, sur la diversité culturelle et sur le principe de rémunération appropriée et proportionnée des auteurs et interprètes;

- examiner, en coopération avec les parties prenantes concernées, des mesures appropriées, notamment des modèles alternatifs et plus équitables afin de répartir les revenus générés par la diffusion de musique en continu;

- déterminer s'il existe un haut niveau de concentration dans l'industrie musicale et à évaluer son incidence sur la diversité culturelle, la rémunération des auteurs et la compétition.

Vers un écosystème durable pour les auteurs

Le rapport souligne que le rôle clé des auteurs devrait transparaître à travers leur plus grande visibilité sur les services de diffusion de musique en continu. Il demande à l'industrie d'envisager de **nouveaux modèles de répartition des revenus** générés par la diffusion en continu afin de garantir la distribution la plus juste et équitable possible pour les auteurs et les interprètes.

La Commission devrait évaluer si **l'utilisation de nouvelles technologies**, telles que la chaîne de blocs, ainsi que les numéros d'identification internationaux des titulaires de droits, des œuvres musicales et des enregistrements sonores sont susceptibles d'améliorer la transparence et la rentabilité sur le marché de la diffusion de musique en continu.

Selon les députés, il est essentiel d'améliorer **l'identification de toutes les personnes associées au processus de création**, en particulier les auteurs et les interprètes, sur les services de diffusion de musique en continu, en veillant à ce que les métadonnées soient complètes et précises dès le moment de la création pour tous les contenus téléchargés sur un service de diffusion de musique en continu.

Le rapport souligne l'importance que revêt pour les auteurs le fait de devenir membres d'organismes de gestion collective afin de garantir le droit aux conventions collectives et à la représentation collective. Il met l'accent sur la nécessité de sensibiliser, en particulier les jeunes auteurs, à l'importance d'obtenir une reconnaissance ainsi qu'une rémunération appropriée pour leur musique sur le marché de la diffusion en continu. Il réaffirme la nécessité de **préserver la valeur des droits d'auteur** indépendamment de ce que les services de diffusion de musique en continu offrent.

Mise en évidence et découvrabilité des œuvres musicales européennes

Les députés demandent que des mesures soient prises au niveau de l'Union pour garantir la visibilité et l'accessibilité des œuvres musicales européennes. Ils se félicitent de l'étude lancée par la Commission qui vise à évaluer la découvrabilité des œuvres musicales européennes dans l' écosystème musical et demandent à la Commission de proposer des mesures adéquates, y compris **un cadre juridique** pour garantir la visibilité, l' accessibilité et la mise en évidence des œuvres musicales européennes sur les plateformes de diffusion de musique en continu.

Vers une utilisation éthique de l'IA

Le rapport plaide en faveur d'une transparence maximale et souligne la nécessité de garantir le respect de toutes les exigences imposées par la législation de l'Union en ce qui concerne le développement, la production et la livraison d'œuvres musicales au moyen des technologies de l'IA.

Les députés invitent la Commission à proposer des dispositions légales ciblées pour garantir la **transparence des algorithmes** et des systèmes de recommandation de contenu sur toutes les plateformes de diffusion de musique en continu concernées, en vue de prévenir les pratiques déloyales et la fraude. Ils soulignent, à cet égard, qu'il convient de veiller à ce que les consommateurs soient bien informés et insistent sur la nécessité de mettre en place **un label clair, opportun et visible** pour signaler au public les œuvres exclusivement générées par l'IA qui n'impliquent pas l'expression de la personnalité ou de la créativité de l'auteur.

Perspectives

La Commission est invitée à :

- créer un **observatoire européen** de la musique chargé de fournir des informations sur les marchés de la musique dans l'Union en collectant et en analysant des données dans les États membres ;

- analyser et d'établir des rapports sur les **questions juridiques** affectant le secteur de la musique, en particulier le marché de la diffusion de musique en continu, en vue de le développer;

- améliorer encore le programme «**Europe créative**», notamment en mettant en place une action globale dans le domaine de la musique;

- établir un **dialogue structuré** entre toutes les parties prenantes afin de trouver des solutions communes en vue d'une répartition plus équitable des revenus provenant des plateformes de diffusion de musique en continu, en particulier pour les auteurs, les interprètes et les petits et les microproducteurs indépendants;

- envisager la mise en place d'une **stratégie industrielle européenne** dans le domaine de la musique afin que l'Union joue un rôle dans la promotion de la diversité de ses artistes et de ses œuvres musicales, en misant sur la force et la diversité du secteur musical européen, en soutenant les petits acteurs et en offrant une plus grande visibilité aux artistes et en quantifiant les résultats.